



## COMMUNE DE SAINT-USAGE

### ARRETE MUNICIPAL n° 2026/034

#### Arrêté de nomination de Monsieur Rachid BOULAHYA comme correspondant Défense

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur le Maire ;  
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du secrétariat d'état à la Défense ;  
Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du Secrétariat d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants

#### ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Rachid BOULAHYA est désigné correspondant Défense de la commune de SAINT-USAGE

**Article 2** : Le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens, en développant le lien armée-nation et l'esprit de défense, en associant tous les citoyens aux questions de défense. Il s'exprime sur l'actualité Défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**Article 3** : Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Beaune.

**Article 4** : L'arrêté sera transmis au contrôle de légalité qui certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Sous-Préfecture de Beaune

Fait à Saint-Usage, le 03 avril 2026

Le Maire,



Rachid BOULAHYA

*Nomenclature arrêtée : 5.4 Délégation de fonctions*